

COMPTE RENDU DETAILLÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Département de l'Eure
 Arrondissement des ANDELYS
 Canton de LOUVIERS - NORD
 MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE N° 3 DU 20-06-2014

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 juin 2014
 Date d'affichage : 30 juin 2014
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 15
 Dont pouvoir (s) : 02

L'an deux mil quatorze le vendredi 20 juin 2014 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain LOËB, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie BERTHIAS, Régis BOTTIER, Éric DELAHAYE, Alexandra DUMONTIER, Sophie HOUSSAYE, Juliette KAAOUCHE, Claude LA ROCHE, Alain LOËB, Murielle PIONNIER, Chantal QUERNIARD, Pascal SCHWARTZ, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE et Claude GERMAIN.

Absent(s) excusé(s) :

Absent non excusé(s) :

Pouvoirs de : Mme Linda LAMOT à Mr Jérôme BOURLET de la VALLEE, Mme Audrey PIACENTINO à Mr Eric DELAHAYE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Juliette KAAOUCHE

Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2014.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SENAT

Monsieur BOURLET de la VALLEE pose des questions pendant l'ordre du jour exposé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il présente une liste et qu'il faut la parité sur celle-ci. Il énumère les noms de sa liste : A.LOEB, J.KAAOUCHE, P.SCHWARTZ, M.PIONNIER, C.LA ROCHE, C.QUERNIARD.

Monsieur BOURLET de la VALLEE propose un vote à main levée, Monsieur le Maire répond que le vote se fera normalement à bulletin secret et que cela ne sera pas long.

Le conseil procède au vote pour désigner les délégués. La liste présentée est élu à l'unanimité.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le Conseil Municipal propose 8 titulaires et 7 suppléants seront retenus dont 2 de l'extérieur ;

Monsieur LOEB explique que la commission intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle statue sur la proposition du Centre des Impôts Directs et sur la base d'une échelle de catégorie allant de 1 à 7 et tenant compte du barème particulier pour les châteaux et les grandes demeures.

Monsieur BOURLET de la Vallée nous rappelle que sa femme était titulaire sur cette liste, et qu'elle a été rayée. Monsieur LOËB lui précise que cette commission est renouvelable tous les 6 ans, et que cette liste a été préparée en fonction des disponibilités des personnes. Monsieur GERMAIN est intéressé pour participer à cette commission, Monsieur LOEB demande qui est pour et qui est contre cette participation.

La liste a été votée à l'unanimité.

Commissaires titulaires		Commune de St PIERRE DU VAUVRAY
→ DELAHAYE Éric		1 rue Pierre de Coubertin
→ LA ROCHE Claude		2 avenue de la Gare
→ LOËB Alain		49 rue du Château
→ BERTHIAS Jean-Marie		21 rue de Paris
→ REY Jack		55 île du Bac
→ DECAUX Jean-Marie		47 bis rue grande Apt 7
→ PLEZ Ghislaine		13 rue du Val à ST ETIENNE DU VAUVRAY

Commissaires suppléants		
→ DELAHAYE Yveline		1 rue Pierre de Coubertin
→ MORISSE Joël		16 avenue de la Gare
→ MOREAU Maurice		21 rue des Longs Champs
→ BRISSET Roger		18 rue des Longs Champs
→ SCHWARTZ Pascal		4 chemin des clos
→ CANIVET Thierry		3 chemin des Clos

Pour extrait certifié conforme au registre.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 EXERCICE 2014 :

Monsieur Pascal SCHWARTZ annonce qu'il manquait 109.19 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget.

Monsieur Pascal Schwartz, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2014 :

Cet ajustement budgétaire a pour objet de couvrir les dépenses.

La décision modificative proposée se décompose ainsi :

Chapitre	Article	Crédits à augmenter de	Montant €
20	2051	Concessions et droits similaires	109,19 €
		Total	109,19 €

Chapitre	Article	Crédits à réduire	Montant €
21	21312	Bâtiments Scolaires	109,19
		Total	109,19

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pascal SCHWARTZ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, d'**APPROUVER** la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2014, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au registre. **Par 15 voix POUR.**

TARIFICATION DE LA CANTINE ET PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2014 / 2015 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 mai 2012 et propose une augmentation de 1%, arrondi au chiffre supérieur, sur les tarifs de la cantine et périscolaires, applicable à compter du 01 septembre 2014 et pour l'année scolaire 2014 / 2015.

(lundi, mardi, jeudi & vendredi)	St Pierre du Vauvray	Hors St Pierre du Vauvray
Garderie – étude : matin <u>ou</u> soir...	2,64 €	3,21 €
Garderie – étude : matin <u>et</u> soir....	3,52 €	3,95 €
Cantine.....		3,24 €
Cantine élèves extérieurs.....		4,10 €
Cantine adultes.....		5,38 €

Monsieur GERMAIN demande quand a eu lieu la dernière augmentation, Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur d'importantes augmentations prévues sur l'électricité et le gaz).

Madame PIONNIER préfère qu'on parle en centimes plutôt qu'en pourcentage.

Après en avoir délibéré

par 12 voix pour (dont 1 pouvoirs), 3 voix contre (dont 1 pouvoir),

Le conseil municipal,

ACCEPTE l'augmentation de 1 % sur les tarifs,

ACCEPTE la nouvelle grille tarifaire à compter 01 septembre 2014 et pour l'année scolaire 2014 / 2015.

PARTICIPATION A LA GESTION DES ECOLES 2014 / 2015 DES COMMUNES EXTERIEURES :

Sur présentation par Monsieur le Maire de la tarification de la gestion des écoles pour les communes extérieures est fixée par élève maternelle ou primaire.

Monsieur le Maire informe également qu'à partir de la rentrée 2014/2015 la commune prendra en charge le péri éducatif (intervenants, matériel).

Madame DUMONTIER demande si le prix de la participation de la commune est égal à ceux des autres communes. Monsieur LOEB informe que la commune est en dessous de Louviers.

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour (dont 1 pouvoir), 03 voix contre (dont 1 pouvoir).

le Conseil Municipal,

ACCEPTE De fixer le coût de l'année scolaire **2014 / 2015 à 840.19 €** par élève hors commune, soit une augmentation de 2 % à compter du **01 septembre 2014** (prix antérieur 823.39 €).

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :

Après avoir choisi le mode du tirage au sort les personnes suivantes figurent sur la liste préparatoire annuelle du jury d'assises pour 2014 :

Liste générale des électeurs			Jurés
N° page	Ligne	N°	Nom et prénom
96	3	751	Mme POTOR Géraldine
57	4	436	Mme HOUEL ép BARBIER Yolande
115	5	910	Mme VILLA ép DECORDE Nicole

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE INTERGENERATIONNELLE – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du 14 novembre 2013 sur le même projet, il avait été décidé :

- d'accepter la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle intergénérationnelle,
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents s'y afférents.

Monsieur GERMAIN ne comprend pas très bien ce qui se dit.

Monsieur le Maire : Nous avons eu la subvention de l'Etat et celle de la Région. Nous renouvelons notre demande auprès de la Région afin d'obtenir la somme prévue naturellement.

Compte tenu des subventions obtenues et notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 151 309€, de l'engagement du Conseil Général et des subventions de la CASE, la collectivité doit engager le dépôt du Permis de Construire et lancera les appels d'offres.

Les membres du conseil sont donc invités à :

- Accepter la demande de dépôt du Permis de construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle intergénérationnelle,
- Autoriser Mr le Maire à lancer les appels d'offres,
- Autoriser Mr le Maire à signer les documents s'y afférents.

Un débat est ouvert à l'initiative de Monsieur BOURLET qui demande plus d'information sur le dossier. Monsieur BOURLET de la VALLEE souhaite prendre connaissance des montants des subventions de la Région sur la partie isolation. Monsieur LOEB énonce le montant.

Monsieur BOURLET de la VALLEE annonce le dispositif de la Région, plus précisément le projet global dont le montant est de 3 547 000 €.

Monsieur LOEB estime qu'on aurait pu avoir plus, donc on refait une demande. Monsieur GERMAIN demande si l'on a bien 18 000 € de la Région actuellement ? Réponse : oui

Monsieur LOEB précise que nous avons des délais impératifs, qu'il fait confiance aux personnes et qu'il fallait être prêt avant fin 2014 sinon, on perdra la subvention de l'Etat.

Pour le financement nous avons prévu une session de terrain et le projet nécessitera un prêt. Il restera à la charge de la commune au minimum 20% du projet.

Monsieur GERMAIN demande à avoir un dossier pour valider les appels d'offres et souhaite savoir si la totalité des fonds est disponible. Monsieur le Maire précise que l'indisponibilité de la totalité des fonds ne doit pas être un frein à l'avancement des projets communaux et qu'il compte sur l'engagement du nouveau Président de l'Agglomération à aider les petites communes. Monsieur Le Maire rappelle l'obligation de mettre les établissements recevant du public aux normes.

Monsieur SCHWATZ ajoute qu'il n'est pas intéressant de laisser la salle dans son état actuel et se demande ce qui ne plaît pas.

Monsieur BOURLET de la VALLEE répond : c'est mettre un pansement sur une jambe de bois, elle est mal conçue, on aura toujours froid.

Sérieusement cet endroit devrait être vendu à un bailleur social. Et expliquer à la population de façon pédagogique.

Au sujet du site labelle, Monsieur Le Maire informe qu'il est à l'étude. Le propriétaire n'est pas vendeur. La salle intergénérationnelle sera aussi utilisée pour les activités péri éducatifs. Monsieur BOURLET de la VALLE demande s'il ne serait pas mieux de céder la salle des fêtes à un bailleur social, Monsieur le Maire informe que les bailleurs sociaux demandent à avoir les terrains gratuitement.

Monsieur BOURLET de la VALLEE demande quels sont les bâtiments les plus énergivores ?

Monsieur SCHWARTZ Pascal signale qu'il « pleut » dans la salle des fêtes.

Monsieur DELAHAYE Eric souligne que si nous ne faisons rien, la salle des fêtes sera fermée car elle n'est plus aux normes.

Monsieur BOURLET de la VALLEE évoque le projet global et souligne que le document option éco thermique est redevenu utile.

Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas refaire de débat à ce sujet.

Monsieur le Maire évoque le devis actuel avec l'ensemble de matériel.

Monsieur BOURLET de la VALLEE répond à Monsieur le Maire qu'ils n'ont pas la même vision, pas la même philosophie.

Monsieur le Maire évoque l'importance de la mise en œuvre de l'extension de la salle des fêtes pour mettre aux normes la partie toilettes ainsi que la salle de rangement de matériel qui ne permet plus de faire du stockage en raison de l'humidité de l'appentis. Il rajoute qu'il y a beaucoup d'associations qui utilisent la salle des fêtes et des activités s'y déroulent jusqu'à plus de 21h00.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport et délibéré, à la majorité,

Par 12 voix pour (dont 1 pouvoir), 03 voix contre (dont 1 pouvoir).

ACCEPTÉ le dépôt de Permis de Construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle intergénérationnelle.

AUTORISE Mr le Maire à lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux.

CASE : CONVENTION 2014, PETITS AMENAGEMENTS SUR VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente la convention – reconduction pour 2014, élaborée par la CASE pour la réalisation de petits aménagements sur la voirie communale, places publiques et parcs de stationnement qui sont dans leur ensemble justifiés par les obligations du Maire au titre des pouvoirs de police générale ou de la circulation publique et explique les conditions à respecter.

Monsieur le Maire souligne un problème de sécurité à deux endroits. D'une part au niveau du stationnement de bus et d'autre part, au niveau des trottoirs de la gare. Les poids lourds détériorent la plateforme. L'enveloppe budgétaire est estimée à 20 000 euros à l'année.

Madame BOTTIER souligne que les travaux de terrassement ont abîmés le Vieux Rouen.

Monsieur BOURLET de la VALLEE dit qu'il serait approprié d'avoir une planification des travaux.

Monsieur LOEB explique que les services de la CASE ont fait un état des communes (dégradation des voies), et que concernant l'allée du Roule, la CASE a été sollicitée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

Par 15 voix pour (dont 2 pouvoirs).

Décide de conclure une convention avec la CASE, selon les modalités suivantes :

Aménagements de sécurité sur la rue Gourdon et l'entrée des Longs Champs. Cette liste n'est pas exhaustive. Dès lors que le plafond financier n'est pas atteint, le Maire, par simple courrier à rattacher à la convention, peut compléter la liste en cours de validité de la convention tout en respectant les conditions décrites dans la dite convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

QUESTION DIVERSES

Demande de Monsieur BOURLET DE LA VALLEE, je me permets de demander d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes, comme les trois jours francs ne sont pas dépassés:

Quelle orientation est prise par la majorité suite à la décision du conseil de discipline de ne retenir aucune charge contre la secrétaire de mairie titulaire.

REPONSE : Monsieur Bourlet nous n'avons pas à vous faire part de la position qui sera prise. Vous-même et Monsieur Jorge Pinto avez soutenu la position de la nouvelle secrétaire de mairie. En conséquence le conseil de discipline donne un avis et la collectivité prendra sa responsabilité.

D'établir un calendrier prévisionnel des dates de conseils municipaux pour permettre à tous les conseillers et conseillères de bloquer leur agenda.

REPONSE : actuellement nous ne pouvons pas déterminer à l'avance les dates des conseils municipaux.

D'établir la composition des commissions de la commune.

REPONSE : aucune obligation d'établir la composition des commissions de la commune en conseil.

D'établir la représentation de la commune dans les différentes commissions de la communauté d'agglomération

REPONSE : nous avons désigné les élus pouvant participer aux commissions. C'est de notre responsabilité de désigner les élus capables de porter notre projet collectif.

D'établir un règlement intérieur.

REPONSE : Nous estimons qu'un règlement intérieur n'est pas nécessaire et ni obligatoire pour notre collectivité. (L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes dont la population dépasse 3 500 habitants d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.)

D'émettre un vœux contre la liaison A28-A13

REPONSE il y a des réunions organisées et la prochaine est à Val de Reuil le 24 juin 2014. Nous attendrons la fin des consultations avant d'émettre un vœu.

Le Maire
Alain LOËB

